

 <p>Faculté de Droit et Science Politique</p> <p>Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR</p>	<p>Domaine : DROIT-ECONOMIE-GESTION Mention : DROIT PUBLIC parcours FISCALITÉ</p> <p>MASTER 1^{ère} Année Semestres 1 et 2</p> <p><i>Responsable Pédagogique : Philippe LUPPI</i></p>	<p>Année Universitaire 2018-2019</p>
--	--	---

1- Organisation des enseignements

Article 1 : Les enseignements sont organisés sous forme d'unités d'enseignements capitalisables, et sont dispensés sous forme de cours et/ou de travaux dirigés. Sauf dispositions spéciales, l'étudiant doit suivre tous les enseignements constitutifs de toutes les unités d'enseignement (UE) du semestre. Le choix des matières de Travaux Dirigés (TD) est opéré pour les deux semestres au moment de l'inscription pédagogique.

Article 1.1 : Les étudiants peuvent demander, au plus tard avant le début des TD, l'autorisation d'être **Dispensés d'assiduité aux TD** sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...).

Article 2 :

Semestre 1

UE 1 : les étudiants doivent suivre deux enseignements, *Fiscalité internationale + Fiscalité européenne*, composés d'un Cours Magistral (CM) et d'un TD.

UE 2 : les étudiants doivent suivre deux enseignements, *Impôt sur le revenu + Fiscalité du patrimoine et des prélèvements sociaux*, en CM.

UE 3 : les étudiants doivent suivre deux enseignements, *Principes comptables fondamentaux* en CM et *TVA* composé d'un CM+TD.

UE 4 : les étudiants doivent suivre deux enseignements, *Droit des régimes matrimoniaux + Droit fiscal des successions*, en CM.

UE 5 : les étudiants doivent suivre le TD d'Anglais des affaires.

UE 6 : les étudiants doivent suivre l'enseignement *Principes généraux du contrôle fiscal* en CM.

Semestre 2

UE 7 : les étudiants doivent suivre deux enseignements, *Fiscalité des entreprises individuelles + Fusions et acquisitions de sociétés*, en CM.

UE 8 : les étudiants doivent suivre deux enseignements, *Droit des entreprises en difficulté + Droit fiscal des procédures collectives*, en CM.

UE 9 : Les étudiants doivent suivre deux enseignements, *Fiscalité de l'aménagement urbain + Fiscalité de la construction*, composés d'un CM+TD.

UE 10 : les étudiants doivent suivre deux enseignements, *Taxes foncières + Contribution économique territoriale*, en CM.

UE 11 : les étudiants doivent suivre le TD d'Anglais des affaires. Ils doivent effectuer un **stage**, d'une durée de 2 mois minimum, encadré par un tuteur d'entreprise et un tuteur enseignant. Il donne lieu à un rapport de stage sans soutenance. A défaut de stage, l'étudiant rédigera un mémoire sans soutenance.

2- Contrôle des connaissances

Article 3 : La convocation aux examens se fera par le biais de l'Environnement Numérique de Travail et du site internet.

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignement, il est organisé un contrôle des connaissances conforme aux articles 7 et 8 du présent règlement pédagogique.

Article 5 : Chaque unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. Au sein de chaque unité d'enseignements, la compensation entre les notes obtenues en application de l'article 4 s'effectue sans note éliminatoire.

Article 6 : Un semestre du parcours Fiscalité est validé dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne générale compensée entre toutes les unités d'enseignements. Les semestres se compensent entre eux. Les unités d'enseignement se compensent au sein du semestre.

Les étudiants **non admis au semestre** conservent les unités d'enseignement acquises. Les étudiants ajournés à l'année redoublent en conservant les unités acquises et repassent toutes les matières dans les unités non acquises.

L'application du principe de la compensation est automatique aux UE et aux semestres.

L'admission au Master 1 est conditionnée par la validation de chacun des deux semestres de M1, ou par compensation entre les semestres 1 et 2 du M1. Toute année est validée dès lors que la moyenne annuelle est au moins équivalente à 10/20 (et 60 crédits ECTS obtenus). **L'admission dans ce M1 n'entraîne pas de plein droit l'accès au M2.**

Article 7 : Notation des épreuves d'examen

Toutes les UE sont affectées d'un coefficient 1 et l'ensemble des épreuves est noté sur 20. Les étudiants dispensés d'assiduité aux TD verront leurs épreuves terminales doubler. La note de contrôle terminal (CT) et la note de TD font une moyenne globale pour chaque matière. Chaque moyenne de matière est utilisée pour calculer la moyenne de l'UE. La présence aux TD est obligatoire : 2 absences non justifiées peuvent entraîner un zéro.

Article 8 : Nature et durée des épreuves

Semestre 1

UE 1 : Les étudiants subiront, en fin de semestre, 2 épreuves écrites de 3 heures.

UE 2 : Les étudiants subiront, en fin de semestre, 2 épreuves écrites d'1 heure.

UE 3 : Les étudiants subiront, en fin de semestre, 1 épreuve écrite de 3 heures et 1 oral.

UE 4 : Les étudiants subiront, en fin de semestre, 1 épreuve écrite d'une heure et 1 oral.

UE 5 : Une note de contrôle continu sera attribuée à l'Anglais des affaires.

UE 6 : Les étudiants subiront, en fin de semestre, 1 oral.

Semestre 2

UE 7 : Les étudiants subiront, en fin de semestre, 1 épreuve écrite de 2 heures et 1 oral.

UE 8 : Les étudiants subiront, en fin de semestre, 2 oraux.

UE 9 : Les étudiants subiront, en fin de semestre, 2 épreuves écrites d'1h30.

UE 10 : Les étudiants subiront, en fin de semestre, 2 oraux.

UE 11 : Une note de contrôle continu sera attribuée à l'Anglais des affaires.

Article 9 : Contrôle continu

Chaque matière de TD donne lieu à une notation continue sur 2 notes minimum (participation, écrit, oral, etc.)

Article 10 : Bonus facultatifs. Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification (max. de 0.25 points) qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne peuvent être cumulés sur un même semestre.

**LE DIPLOME DE MASTER 1 NE PEUT ETRE OBTENU ET DÉLIVRÉ
QU'APRÈS VALIDATION DES 2 SEMESTRES.**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Faculté de Droit et Science Politique – Bureau des Masters 1 (B. 112 bis) – Av. Doyen Trotabas - 06050 Nice cedex 1
Tel : +33 04.89.15.25.35 ou +33 04.89.15.25.25 – Courriel : droit.scolarité.master1@unice.fr – Web : droit.unice.fr

UE et Matières	Épreuves terminales	Notation terminale	Notation continue (TD)	Coefficient des matières	Notation de l'UE	Crédits ECTS
SEMESTRE 1						
UE 1 : TERRITORIALITÉ DES IMPÔTS	2 ÉCRITS		2 évaluations min		/20 (Coef.1)	6
2 enseignements obligatoires (CM+TD) :						
- Fiscalité internationale	écrit de 3h	/20	/20	1		
- Fiscalité européenne	écrit de 3h	/20	/20	1		
UE 2 : FISCALITÉ DES PERSONNES (PPR)	2 ÉCRITS				/20 (Coef.1)	6
2 enseignements obligatoires (CM) :						
- Impôt sur le revenu	écrit de 1h	/20		1		
- Fiscalité du patrimoine et des prélèvements sociaux	écrit de 1h	/20		1		
UE 3 : FISCALITÉ DES ENTREPRISES	1 ORAL + 1 ÉCRIT		2 évaluations min		/20 (Coef.1)	6
2 enseignements obligatoires (CM et CM+TD) :						
- Principes comptables fondamentaux	oral	/20		1		
- TVA	écrit de 3h	/20	/20	1		
UE 4 : FISCALITÉ DE LA FAMILLE	1 ÉCRIT + 1 ORAL				/20 (Coef.1)	6
2 enseignements obligatoires (CM) :						
- Droit des régimes matrimoniaux	écrit d'1h	/20		1		
- Droit fiscal des successions	oral	/20		1		
UE 5 : LANGUE ÉTRANGÈRE			2 évaluations min		/20 (Coef.1)	3
1 élément obligatoire :						
Anglais des affaires			/20	1		
UE 6 : PROCÉDURES FISCALES ET CONTENTIEUSES (PPR)	1 ORAL				/20 (Coef.1)	3
1 enseignement obligatoire (CM) :						
- Principes généraux du contrôle fiscal	oral	/20		1		
TOTAL SEMESTRE 1					/20	30
SEMESTRE 2						
UE 7 : FISCALITÉ DES ENTREPRISES EN DÉVELOPPEMENT (PPR)	1 ORAL + 1 ÉCRIT				/20 (Coef.1)	6
2 enseignements obligatoires (CM) :						
- Fiscalité des entreprises individuelles	oral	/20		1		
- Fusions et acquisitions de sociétés	écrit de 2h	/20		1		
UE 8 : FISCALITÉ DE LA CESSION DES ENTREPRISES	2 ORAUX				/20 (Coef.1)	6
2 enseignements obligatoires (CM) :						
- Droit des entreprises en difficulté	oral	/20		1		
- Droit fiscal des procédures collectives	oral	/20		1		
UE 9 : FISCALITÉ IMMOBILIÈRE	2 ÉCRITS		2 évaluations min		/20 (Coef.1)	6
2 enseignements obligatoires (CM+TD) :						
- Fiscalité de l'aménagement urbain	écrit d'1h30	/20	/20	1		
- Fiscalité de la construction	écrit d'1h30	/20	/20	1		
UE 10 : FISCALITÉ LOCALE	2 ORAUX				/20 (Coef.1)	6
2 enseignements obligatoires (CM) :						
- Taxes foncières	oral	/20		1		
- Contribution économique territoriale	oral	/20		1		
UE 11 : ÉLÉMENTS DE PROFESSIONNALISATION (PPR)	1 RAPPORT ou MÉMOIRE		2 évaluations min		/20 (Coef.1)	6
4 éléments obligatoires :						
- Anglais des affaires			/20	1		
- Stage (2 mois minimum) ou mémoire de recherche	Rapport ou mémoire	/20		1		
- Campagne impôt sur le revenu sur sites de la DDFIP (1 à 2 semaines)						aucun
- Demi-journée de formation à la DDFIP préalable à la campagne IR						aucun
TOTAL SEMESTRE 2					/20	30